

Pour plus de contenu, connectez-vous !

Mentions légales

La **loi pour la confiance dans l'économie numérique** précise les informations que vous devez faire apparaître sur votre site internet.

	Pour une personne physique (micro-entreprise ou entreprise individuelle)	Pour une personne morale (société)
Votre identité	nom et prénom	<ul style="list-style-type: none">• dénomination sociale• <u>forme juridique</u>• montant du capital social
Vos coordonnées	<ul style="list-style-type: none">• adresse du domicile• adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone pour contacter votre entreprise	<ul style="list-style-type: none">• adresse du siège social• adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone pour contacter votre entreprise
Les mentions relatives à la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none">• si vous utilisez des images, illustrations, photographies : vous devez faire figurer leur propriété intellectuelle• pour les textes qui ne sont pas les vôtres, vous devez recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source du texte	<ul style="list-style-type: none">• si vous utilisez des images, illustrations, photographies : vous devez faire figurer leur propriété intellectuelle• pour les textes qui ne sont pas les vôtres, vous devez recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source du texte
Les mentions relatives à l'hébergement du site	<p>vous devez prévoir une page de mentions légales qui doit inclure des informations relatives à l'hébergement du site (même si le site est hébergé à titre gratuit).</p> <p>Ces mentions portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nom de l'hébergeur• la raison sociale• l'adresse• le numéro de téléphone.	<p>vous devez prévoir une page de mentions légales qui doit inclure des informations relatives à l'hébergement du site (même si le site est hébergé à titre gratuit).</p> <p>Ces mentions portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nom de l'hébergeur• la raison sociale• l'adresse• le numéro de téléphone.

Les mentions obligatoires complémentaires selon votre activité

Pour les activités commerciales	<ul style="list-style-type: none">• <u>numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au registre national unique des entreprises (RNE) ↗</u>• <u>numéro individuel d'identification (le numéro de TVA intracommunautaire) le cas échéant</u>
Pour les sites marchands	<u>conditions générales de vente (CGV)</u>
Pour les activités artisanales	numéro d'immatriculation au <u>registre national unique des entreprises (RNE) ↗</u>
Pour les sites d'information	<ul style="list-style-type: none">• nom du directeur de la publication• nom du responsable de la rédaction le cas échéant• coordonnées de l'hébergeur du site
Pour les activités soumises à régime d'autorisation	nom et adresse de l'autorité ayant délivré votre autorisation d'exercer
Pour les activités réglementées	<ul style="list-style-type: none">• référence aux règles professionnelles applicables pour son activité réglementée• titre professionnel• État membre dans lequel a été octroyé le titre professionnel• nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel elle est inscrite

Mentions complémentaire obligatoire: Médiateur de la consommation

Le professionnel doit communiquer au consommateur les coordonnées du médiateur de la consommation (nom, adresse et site internet) dont il relève. Ces informations font partie des mentions obligatoires devant figurer sur le site internet d'un professionnel.

Le professionnel doit également fournir, sur son site internet, un lien vers la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL).

Il doit inscrire ces informations, de manière visible et lisible, sur son site internet et ses documents commerciaux (CGV et bons de commande).

Autres informations: <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/site-internet-mentions-obligatoires#>

Revision #2

Created 9 April 2024 08:13:37 by Maxime Jouve

Updated 17 April 2024 14:54:53 by Maxime Jouve